

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Daphney Colin

Arrondissement de Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-Michel–Parc-Extension

Le 22 août 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE245538002

Accorder 3 contrats à Kemira Water Solutions Canada inc., pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable, pour une période de 16 mois pour le lot 1 et de 12 mois pour les lots 2 et 3, avec la possibilité de 2 périodes de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 34 363 113,73 \$, taxes incluses (contrat 27 289 546,20 \$ + contingences 2 980 135,60 \$ + variation de quantités 4 093 431,93 \$) - Appel d'offres public 24-20503, (1 soumissionnaire pour les lots 1 et 2, 2 soumissionnaires pour le lot 3)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE245538002

Accorder 3 contrats à Kemira Water Solutions Canada inc., pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable, pour une période de 16 mois pour le lot 1 et de 12 mois pour les lots 2 et 3, avec la possibilité de 2 périodes de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 34 363 113,73 \$, taxes incluses (contrat 27 289 546,20 \$ + contingences 2 980 135,60 \$ + variation de quantités 4 093 431,93 \$) - Appel d'offres public 24-20503, (1 soumissionnaire pour les lots 1 et 2, 2 soumissionnaires pour le lot 3)

À sa séance du 31 juillet 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Lot 1

- Contrat de plus de 20 M\$;
- Contrat de biens et services de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;
 - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le 7 août 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées, Division ingénierie et procédés ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Les responsables ont expliqué que la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) utilise deux types de coagulants pour traiter les eaux à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, soit le sulfate d'aluminium et le chlorure ferrique. La Ville doit donc s'assurer

d'être approvisionnée en continu pour ces deux coagulants. La stratégie d'approvisionnement déployée par le Service de l'eau a été de diviser le contrat en trois lots : le lot 1, pour la fourniture de 58 000 tonnes de sulfate d'aluminium pour la station d'épuration Jean-R.-Marcotte; le lot 2, pour la fourniture de 4 000 tonnes de chlorure ferrique pour la station d'épuration Jean-R.-Marcotte; et le lot 3 pour la fourniture de 4 600 tonnes de sulfate d'aluminium pour les usines de Pointe-Claire, Lachine et Pierrefonds. Cette stratégie vise à ouvrir le marché à de plus petits fournisseurs.

L'appel d'offres a été publié du 2 mai au 4 juin 2024. Parmi les quatre preneurs du cahier des charges, un fournisseur a déposé une soumission pour les lots 1,2 et 3, et un autre pour le lot 3 seulement. La Commission a été mandatée pour étudier le lot 1, dont la valeur est supérieure à 20 M\$. L'analyse révèle que le prix présenté par Kemira Water Solutions Canada inc. pour le lot 1 montre un écart de (-5 %) avec la dernière estimation. Le Service a donc recommandé de poursuivre le processus d'octroi avec l'adjudicataire, car l'approvisionnement en coagulant est essentiel afin que la Ville continue à respecter ses obligations et les exigences réglementaires du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Au terme de la présentation, la Commission a fait remarquer que Kemira Water Solutions Canada inc. en est probablement à plus d'un contrat consécutif avec la Ville. À la suite de vérifications, une demande a été formulée pour modifier le sommaire décisionnel et ajuster le mandat, car le dossier se qualifie également à la Commission d'examen des contrats aux critères « troisième octroi consécutif » et « une seule soumission conforme ».

Les membres ont fait part de leurs inquiétudes face à la hausse du coût des produits, le peu de soumissionnaires et la récurrence des contrats au même fournisseur. Où en êtes-vous dans vos démarches pour trouver des alternatives à ces produits? Les invitées ont indiqué que le Service est toujours à l'affût de nouveaux produits. Certains ont été testés, mais les résultats ne se sont pas avérés concluants. Il faut également savoir que certains produits ne sont pas compatibles entre eux. Par ailleurs, les responsables ont dit avoir observé un ralentissement dans la hausse du prix des produits et que les coagulants actuellement utilisés demeurent le plus économique pour la Ville.

Comme il s'agit d'un produit stratégique et que la Ville n'est pas à l'abri d'une hausse subite des coûts, le Service a-t-il envisagé de faire des représentations auprès des gouvernements supérieurs pour mettre en place des mesures de protection. Il est possible que la Ville de Montréal ne soit pas la seule à travers la province et le pays à être devant ces mêmes risques.

Enfin, la Commission a indiqué que des études démontrent les effets potentiels de l'absorption lente de l'aluminium sur le cerveau. Sachant qu'il existe un risque, la Ville ne devrait-elle pas tirer des apprentissages des révélations tardives de l'effet nocif du plomb sur la santé et appliquer le principe de précaution avec l'aluminium? Existe-t-il

d'autres produits pour remplacer l'aluminium et réduire les rejets dans l'environnement? ont demandé les membres. Les personnes-ressources ont précisé que le chlorure ferrique ne contient pas d'aluminium, mais que le prix est nettement plus élevé et le produit n'est pas nécessairement aussi performant. Cela dit, le Service peut se pencher sur la question et faire appel à la santé publique au besoin.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de plus de 20 M\$;
- Contrat de biens et services de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;
 - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE245538002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.